



## *Les Brèves du conseil municipal du 20 mai 2021*

**Le conseil municipal, réuni en date du 20 mai 2021 à la salle des fêtes, a délibéré après avoir entendu le Député Yves HEMEDINGER exposer son travail et son rôle à l'Assemblée Nationale. Vous trouverez ci-dessous un condensé des principales décisions prises ce soir-là.**

### **1) Vidéoprotection : résultat de la consultation**

L'accord-cadre pour l'installation d'une vidéoprotection a été attribué à la société VIALIS pour 140 686 € TTC. Les travaux devraient être réalisés cet été et cet automne après l'obtention des subventions et de l'autorisation préfectorale.

### **2) Travaux de rénovation de la partie gauche du rez-de chaussée de la mairie**

Les travaux de rénovation du 1<sup>er</sup> étage de la mairie sont achevés, pour un coût définitif de 28 784 € TTC. Le conseil municipal a décidé d'enchaîner avec la rénovation des locaux du rez-de-chaussée aile Nord de la mairie dans un premier temps. L'estimation prévisionnelle de ces travaux s'élève à 55 000 € TTC.

### **3) Eclairage public – remplacement des luminaires par des LED**

Depuis plusieurs années, la commune procède progressivement au remplacement des luminaires d'éclairage public par des luminaires à Led. Cela permet d'escompter au minimum une économie de 50% et de réduire sensiblement les frais d'entretien.

Une première tranche de remplacement des luminaires dans la rue du Muguet et dans le lotissement Europa (rue Robert Schuman, rue du Général de Gaulle, place de Strasbourg, place de Bruxelles, rue Konrad Adenauer et rue du Printemps) a été effectuée en 2019.

Le conseil municipal a décidé de poursuivre ce programme et de réaliser cette année le remplacement de 99 luminaires par le même modèle que celui retenu en 2019. Plusieurs zones sont concernées à savoir : chemin des Ecoliers et passage supérieur – lotissement la Peupleraie – lotissement des Bosquets – lotissement Lange Zuege – lotissement les Bouleaux – rue des Provinces – rue des Vergers – rue des Champs – rue de l'Orme – rue des Alpes – rue des Oiseleurs – rue des Villas et rue Georges Cuvier. Le montant estimatif de l'opération s'élève à 82 500 € TTC avec une charge résiduelle communale de 19 652 €.

### **4) Travaux d'entretien de la voirie communale, programme 2021**

Les travaux de réfection de la rue des Villas et de la rue des Glycines, seront finalement réalisés au mois de juillet. Des travaux d'entretien de la voirie dégradée sont prévus dans une grande partie des rues de la commune ainsi que dans les cours des écoles Perrault et Grimm. Le montant estimatif de ces travaux de pontage et de reprise des enrobés est estimé à 50 800 € TTC, en attendant le résultat de la consultation qui a été lancée mi-mai.

### **5) Entretien de l'éclairage public : résultats de la consultation**

Après consultation et remise des offres, le contrat d'une durée de 5 ans pour l'entretien de l'éclairage public a été confié à la société VIALIS pour un montant annuel de 13 552 € TTC.

### **6) Travaux sur route départementale 2021**

Les services du Département ont informé la commune des travaux qu'ils vont réaliser en juin et juillet 2021 sur certaines routes situées sur le ban communal de Volgelsheim. Il s'agit :

- 1° de la pose d'enduits superficiels rue de la Forêt Noire (RD 11V) de la sortie d'agglomération à la RD 52
- 2° de la pose d'enduits superficiels rue de Strasbourg (RD 468) de la sortie d'agglomération jusqu'à Biesheim
- 3° du remplacement du tapis d'enrobé rue du Poilu (RD 601) entre la Voie Romaine et la sortie d'agglomération.

Une déviation sera mise en place par les services de la Collectivité Européenne d'Alsace durant les travaux.

### **Annulation fête de la musique**

Compte tenu, d'une part, des annonces gouvernementales imposant des mesures sanitaires contraignantes concernant l'organisation de manifestations et d'autre part, de l'absence, à ce jour, de protocoles permettant de définir le cadre strict nécessaire à leur bonne organisation, la fête de la musique prévue le 21 juin est annulée.



## **Elections les 20 et 27 juin 2021 à la salle des fêtes**

En raison du double scrutin et de l'épidémie de COVID, les bureaux de vote seront installés **exceptionnellement à la salle des fêtes**. Chaque électeur devra se présenter obligatoirement avec un masque et apporter son propre stylo. Les membres du bureau de vote seront vaccinés en majorité ou testés négatifs au COVID. Toutes les mesures de protection seront prises pour voter dans les meilleures conditions possibles (plexiglas,...).



### **Nouveau : « Maprocuration »**

Une nouvelle procédure est ouverte aux électeurs pour établir une procuration électorale. Complémentaire de la procédure « papier » existante, la nouvelle procédure « Maprocuration » sera largement dématérialisée et s'effectuera en 3 étapes :

- L'électeur (mandant) effectue sa demande en ligne via FranceConnect et obtient un numéro de dossier
- il doit se rendre ensuite en gendarmerie avec son numéro de dossier et une pièce d'identité pour validation
- la Mairie vérifiera ensuite les données transmises puis validera la procuration et le mandant recevra un mail de confirmation.

### **Le service Médiation Faune Sauvage (MFS) de la LPO**

Le service MFS a été mis en place en 2008, il a ainsi vocation à apporter des réponses à toutes les questions relatives à la petite faune **sauvage**, qu'il s'agisse d'oiseaux ou de petits mammifères.

Ce service vous permet de les contacter pour les situations suivantes :

- signalement d'animaux en détresse (blessés ou en perte),
- signalement de la présence de colonies ou d'individus,
- demande d'information (sur la biologie ou les mœurs des animaux),
- problème de cohabitation (phobies, dérangements, salissures...), allant jusqu'à des souhaits de destruction d'espèces.

Site internet : <https://alsace.lpo.fr/index.php/le-service-mediation-faune-sauvage>

### **Campagne ARS-GRAND EST : Participez à la surveillance du moustique tigre !**

#### **Reconnaître le moustique tigre**

De nombreuses espèces de moustiques coexistent et peuvent être confondues. Voici des indices pour reconnaître le moustique tigre :

- Il est tout petit (environ 5mm, soit plus petit qu'une pièce de 1 centime, ailes et trompe comprises) ;
- Il est noir avec des rayures blanches (pas de jaune) sur le corps et les pattes ;
- Il vit et pique le jour et en soirée (ce n'est pas lui qui vous empêche de dormir).



#### **Signaler sa présence**

Le moustique tigre est actif dès le printemps et jusqu'en novembre. Vous pensez avoir reconnu le moustique tigre ? Prenez-le en photo et signalez sa présence sur le portail :

<https://signalement-moustiques.anses.fr>

- Des experts pourront ainsi confirmer l'identité du moustique (conservez-le si possible entre 2 couches de coton, au cas où les experts en aient besoin ultérieurement).
- Votre aide permettra de localiser plus précisément les zones où le moustique tigre est implanté pour initier, si possible, les actions de lutte.

#### **Agir pour se protéger et éviter sa prolifération**

Chaque femelle moustique tigre pond environ 100 œufs par ponte. Au contact de l'eau immobile (même en petite quantité), ces œufs donnent des larves. C'est là qu'il faut agir !

##### **➔ PARTOUT ET MAINTENANT :**

- Neutralisons les endroits où de l'eau peut se trouver (supprimons, rangeons, ...), à l'intérieur comme à l'extérieur : seaux, fûts, coupelles des pots de fleurs, pneus usagés, encombrants, jeux d'enfants ;
- Vérifions le bon écoulement des eaux de pluie ;
- Couvrons hermétiquement les réservoirs d'eau avec un couvercle étanche, un voile moustiquaire ou un simple tissu : bidons d'eau, citernes, bassins ainsi que les piscines hors d'usage.